ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 942

présenté par M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 10

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« avec comme objectif le transfert de 2 millions de camions d'ici 2020, soit 50 % du trafic et à terme l'intégralité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablie l'engagement n° 26 qui visait une remise à niveau préalable et nécessaire du réseau classique existant ainsi que l'engagement n° 40 qui fixait à l'horizon 2020 une réduction de moitié du trafic des camions.